

## Tableau comparatif expérimentation autres modes de scrutin

22 avril 2007 1 <sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle	Vote par note	Vote par approbation	Le jugement majoritaire	Le vote préférentiel transférable
<b>Equipe</b>	Equipe conduite par Antoinette Baujard et Herrade Igersheim ( <b>Centre d'analyse stratégique, CNRS, Universités de Caen et Louis Pasteur -Strasbourg</b> ).	Equipe conduite par Antoinette Baujard et Herrade Igersheim ( <b>Centre d'analyse stratégique, CNRS, Universités de Caen et Louis Pasteur -Strasbourg</b> ).	Equipe conduite par Michel Balinski et Rida Laraki, ( <b>Laboratoire d'économétrie de l'Ecole Polytechnique</b> )	Etienne Farvaque, Hubert Jayet et Lionel Ragot ( <b>Universités de Paris I et de Lille I</b> ).
<b>Terrain</b>	Expérience menée dans six bureaux de vote : un à Cigné (Pays de la Loire), deux à Louvigny (Basse-Normandie), trois à Illkirch-Graffenstaden (Alsace).	Expérience menée dans six bureaux de vote : un à Cigné (Pays de la Loire), deux à Louvigny (Basse-Normandie), trois à Illkirch-Graffenstaden (Alsace).	Expérience menée dans trois bureaux de vote à Orsay (Essonne).	Expérience menée dans deux des onze bureaux de vote de la commune de Faches-Thumesnil (Nord).
<b>Niveau de participation</b>	61.6 % des électeurs s'étant rendus dans l'un des six bureaux de vote ont accepté de participer à l'expérience (soit 2 836 personnes)	61.6 % des électeurs s'étant rendus dans l'un des six bureaux de vote ont accepté de participer à l'expérience (soit 2 836 personnes)	74 % des individus s'étant rendus dans l'un des trois bureaux de vote ont accepté de participer à l'expérience (soit 1 752 personnes).	60.3 % des votants officiels (soit 960 personnes) ont accepté de participer à l'expérimentation
<b>Description du mode de scrutin</b>	<i>Le vote par note</i> : l'électeur attribue une note – de 0 à 2 – à chaque candidat. Le candidat élu est celui qui obtient la « note moyenne » la plus élevée.	<i>Le vote par approbation</i> : les électeurs accordent un point à chaque candidat qu'ils souhaitent voir élu. Le candidat élu est donc celui qui agrège le plus grand nombre de points	<i>Le jugement majoritaire</i> : à la question « <i>Pour présider la France, je juge en conscience que ce candidat serait...</i> », l'électeur doit, pour chaque candidat, choisir l'une des réponses (ou « mentions ») suivantes : « <i>Très bien</i> », « <i>Bien</i> », « <i>Assez bien</i> », « <i>Passable</i> », « <i>Insuffisant</i> », « <i>A rejeter</i> ». Il s'agit alors de calculer la « mention majoritaire » de chaque candidat, c'est-à-dire la médiane des mentions qu'il a recueillies. Cette médiane est la seule mention qu'une majorité des électeurs attribue <i>au moins</i> au candidat, mais aussi qu'une majorité lui attribue <i>au plus</i> . Le candidat qui obtient la meilleure « mention-majoritaire » est élu à l'issue d'un seul et unique tour.	<i>Le vote préférentiel transférable</i> ne nécessite qu'un tour. Chaque électeur est appelé à classer tous les candidats, ou une partie d'entre eux, par ordre de préférence. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité des voix, le candidat ayant le plus mauvais résultat est éliminé et les voix qu'il a obtenues sont reportées sur le candidat indiqué comme deuxième choix. La procédure est renouvelée jusqu'à ce que l'un des candidats recueille plus de la moitié des suffrages exprimés. Il existe deux manières de définir le candidat ayant le plus mauvais résultat : - la méthode de Hare : elle repose sur l'adhésion. L'opération consiste à opérer sur les bulletins le transfert des voix sur les candidats qui suivaient immédiatement le candidat éliminé et à comptabiliser les voix pour chacun des candidats restant en lice. - la méthode de Coombs : elle repose sur le rejet. Le candidat qui comptabilise le plus grand nombre de bulletins dans lesquels il n'a pas été classé ou classé en dernière position est éliminé et ses voix sont réparties sur les candidats figurant sur le bulletin de ses électeurs en deuxième position.

## Tableau comparatif expérimentation autres modes de scrutin

<p><b>Résultats obtenus</b></p>	<p>Les résultats se distinguent des résultats officiels, au bénéfice notamment des « petits » candidats. F. Bayrou est de nouveau en tête. J.M. Le Pen, que le mode de scrutin majoritaire place en quatrième position, est, dans le cadre expérimental, devancé par O. Besancenot (4<sup>e</sup>), D. Voynet (5<sup>e</sup>), J. Bové (6<sup>e</sup>), A. Laguiller (7<sup>e</sup>), M.-G. Buffet (8<sup>e</sup>) et P. de Villiers (9<sup>e</sup>).</p>	<p><u>Les résultats se différencient nettement de ceux obtenus par le biais du scrutin officiel.</u> F. Bayrou arrive en tête, alors que le mode de scrutin officiel ne le place qu'en 3<sup>e</sup> position. O. Besancenot (4<sup>e</sup>), D. Voynet (5<sup>e</sup>) et J. Bové (7<sup>e</sup>) réalisent des scores très supérieurs à ceux qu'ils ont officiellement obtenus.</p>	<p>Dans ces trois bureaux, le résultat officiel du premier tour a placé S. Royal (29.9 %) devant, entre autres, N. Sarkozy (29 %), F. Bayrou (25.5 %) et J.M. Le Pen (5.9 %). <u>Le « jugement majoritaire » modifie l'ordre d'arrivée du tiercé de tête</u> : F. Bayrou obtient la meilleure mention majoritaire (« <i>Assez bien +</i> »), devant S. Royal et N. Sarkozy. <u>La quatrième position est occupée par D. Voynet qui, à l'issue du vote officiel, n'occupait pourtant que la 7<sup>e</sup> place (1.7 %).</u> <u>A contrario, l'utilisation du « jugement majoritaire » relègue JM Le Pen en dernière position</u> (mention majoritaire : « <i>A rejeter</i> »).</p>	<p>On ne note <u>pas de décalage majeur entre le classement obtenu dans les bureaux de vote officiels et l'ordre d'élimination des candidats dans le cadre de l'expérimentation.</u> A l'issue du vote officiel, N. Sarkozy devance S. Royal et F. Bayrou. Au terme de l'expérimentation, le candidat centriste l'emporte sur N. Sarkozy dans le cas où le dépouillement est effectué selon la méthode de Coombs. Si le dépouillement est opéré selon la méthode de Hare, N. Sarkozy l'emporte sur F. Bayrou. <u>C'est au niveau des scores obtenus que la différence est la plus marquée.</u> Deux candidats se retrouvent ainsi, dans l'expérimentation, avec un résultat (en première intention) nettement inférieur à celui obtenu dans les bureaux de votes officiels : S. Royal et J.M. Le Pen. <u>A titre d'exemple, la candidate socialiste n'a été classée première que par 22.3 % des électeurs s'étant prêtés à l'expérimentation alors même qu'elle recueille 25.5 % des suffrages officiels.</u> A l'inverse, certains « petits » candidats classés à gauche - O. Besancenot (6.5 % contre 3.7) et J. Bové (1.7 % contre 0.9) - sont avantagés par le vote préférentiel transférable.</p>
<p><b>Caractéristiques</b></p>	<p>Le vote par note permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'<u>éviter le recours au « vote utile »</u>, chaque électeur pouvant, à différents degrés, apporter son soutien à plusieurs candidats.</li> <li>- de n'organiser qu'<u>un seul tour de scrutin</u>.</li> </ul>	<p>Le vote par approbation permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'<u>éviter le recours au « vote utile »</u>, chaque électeur pouvant, à différents degrés, apporter son soutien à plusieurs candidats.</li> <li>- de n'organiser qu'<u>un seul tour de scrutin</u>.</li> </ul>	<p>Le fait de pouvoir se prononcer sur chacun des candidats permettrait à l'électeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'<u>éviter le recours au « vote utile »</u>.</li> <li>- de marquer son attachement à certaines thématiques – notamment celle de l'environnement, comme semble l'indiquer la quatrième place de D. Voynet.</li> <li>- de n'organiser qu'<u>un seul tour de scrutin</u>.</li> </ul>	<p>Selon les chercheurs ayant mené cette expérimentation, le vote préférentiel transférable a pour caractéristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de permettre d'<u>écarter tout recours au vote « utile »</u> ou « stratégique », comme en témoigne le décalage entre les résultats obtenus par S. Royal.</li> <li>- de ne reposer que sur <u>un seul tour de scrutin</u>, tout en obtenant un résultat relativement semblable à celui délivré par le scrutin majoritaire à deux tours.</li> <li>- de ne pas favoriser systématiquement les « grands » partis. Un candidat représentant la préférence première d'une petite partie de l'électorat peut potentiellement être élu s'il recueille un nombre important de « deuxième préférence » (ce qui, lui garantit un statut de « candidat majoritaire »).</li> </ul>